



Refus de priorité a droite

Par **Antho172**, le **05/11/2010** à **13:37**

Bonjour,

Je viens vers vous car il y a 15 jours j'ai refusé a la priorité a droite a un policier en civil dans son véhicule personnel, il m'a donc demandé de baisser ma vitre et d me présenter au commissariat en début d'après midi pour discuter de ce refus de priorité a droite.

Je ne m'y suis pas présenté, j'ai ensuite reçu un message téléphonique il y a deux jours de ce soit disant agent de police me demandant de le rapeler.

Que dois-je faire pour ne pas perdre mes points, on m'a parlé de l'article L121-3 et ne pas avouer ma faute.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **05/11/2010** à **19:41**

Bonjour,

Ben non, ça ne marche pas comme ça. L'agent peut très bien vous dresser le PV et vous l'adresser par la poste seulement, à mon humble avis, dans la mesure où vous ne vous êtes pas rendu au commissariat comme convenu et que, suite à l'appel téléphonique de cet agent, vous n'avez pas daigné le rappeler, il risque fort de ne pas cocher la case "cas 4" de l'avis de PV mais de vous envoyer direct devant le tribunal en cochant la case "cas A". Donc, vous risquez, en plus de l'amende de 4e classe et des 4 points de retrait, une suspension de votre permis pour 3 ans maxi. M'enfin, c'est vous qui voyez, non ?

Relisez donc mes post-it en en-tête de ce forum, ils vous apprendront bien des choses.